



## Accueil des usagers dans le cadre du **PLAN DE DÉCONFINEMENT des Établissements et Services** **Épidémie de Covid 19**

Suite aux annonces gouvernementales et à compter du 11 mai, les établissements et services des PEP87 débuteront un déconfinement progressif et reprendront les différents accompagnements répondant aux grands principes arrêtés dans ce plan. Ce plan de déconfinement est arrêté jusqu'au 23 août 2020. Il est susceptible d'évoluer selon les directives nationales et / ou les décisions associatives.

Chaque établissement et service déclinera les objectifs suivants dans un plan spécifique détaillé.

Mesures	Remarques
<p>1/ Le déconfinement doit s'accompagner de la mise en œuvre renforcée des gestes et mesures barrières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nos établissements se fixent un objectif de moyens ! <u>Certains établissements ne pourront pas respecter les mesures barrières du fait des publics accueillis</u></li> </ul> <p>2/ L'établissement arrête le nombre des usagers qui seront accompagnés sur chaque site. Nous travaillerons avec un effectif réduit de nos usagers. Ce nombre répond aux préconisations nationales et aux contraintes matérielles rencontrées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EAJE : 10 enfants maximum au moins jusqu'au 02 juin</li> <li>• ESMS enfants : 50 % de l'effectif à la fois, à l'exception de la Mecs de Bione</li> <li>• ESMS adultes : poursuite de l'accueil des personnes accompagnées durant le confinement.</li> </ul> <p>2-1/ Pour définir quels usagers bénéficieront d'accompagnement en présentiel sur site nous pourrons avoir recours le cas échéant à des critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enfants des personnels prioritaires utiles dans le cadre de la gestion de l'épidémie</li> <li>✓ Les parents qui ne peuvent pas avoir recours au télétravail</li> <li>✓ Critères sociaux</li> </ul>	<p>1/ <b>Les parents seront invités à respecter les gestes barrières la distanciation. Ils seront invités à porter un masque.</b></p> <p>2/ Les usagers et/ou leurs représentants seront consultés concernant leurs attentes., selon qu'ils souhaitent la reprise de la prise en charge, ne la souhaitent pas, sont indécis.</p> <p>2-1/ Ces critères retenus pour l'accueil des enfants en EAJE, pourront si nécessaire être utilisés sur les ESMS</p>

3/ **Les accompagnements reprendront à partir des semaines 20 et 21, soit du 11 au 15 mai ou entre le 18 et le 19 mai.** Chaque usager et son ou ses représentants légaux seront informés par courrier au cours de la semaine 19. Un calendrier progressif de reprise est probable, il sera communiqué à tous nos usagers.

4/ Les modalités d'accompagnements seront modifiées de façon importante, le transport, les repas, l'hébergement seront aussi impactés. La durée et/ou le nombre d'accompagnements seront adaptés selon le nombre de places disponibles au sein de chaque établissement et service.

- Différentes organisations seront proposées  
Accompagnement sur deux jours / semaine en alternance, etc...
- Des prises en charge ne pourront pas avoir lieu, groupes notamment, séances Snoozelen, et autres...
- Des accompagnements à distance continueront à être proposés de même que des téléconsultations. Aucun accompagnement ne s'effectuera **dans** le domicile. Des prises en charge à proximité du domicile pourront être proposées.
- Les accompagnements au sein des établissements scolaires dépendront des préconisations émanant de l'Éducation Nationale.
- **Tous les déplacements à l'extérieur sont formellement interdits au moins jusqu'au 30 juin**

5/ Le retour dans l'établissement ou le service sera conditionné à l'état de santé de l'utilisateur. Aussi un questionnaire et certaines procédures seront mises en place sur tous les établissements.

- Questionnaire de santé
- Prise de température à l'arrivée sur l'établissement ou à l'arrivée du transport.
- Le retour des usagers hébergés pourra se faire seulement après un test de dépistage préalable
- **Les usagers à risque : Les services devront se rapprocher des personnels médicaux de leurs établissements, médecin et/ou infirmière afin qu'ils portent une attention particulière aux usagers à risque présentant des pathologies ou des comorbidités. Ils évalueront le risque encouru dans le cadre d'un retour de ses usagers au sein des établissements et services. Ils prendront l'avis des équipes soignantes spécialisées autant que de besoin.**

6/ Apparition de symptômes durant le temps d'accompagnement sur l'établissement.

- Dès l'apparition du premier symptôme la famille sera immédiatement informée

3/ **Les courriers aux familles seront à adresser par mail ou par courrier avant le 6 mai. Un courrier émanant de la Direction Générale sera joint à celui de l'établissement.**

4/ Chaque temps de la prise en charge devra être pensé en fonction de notre capacité à respecter les gestes barrière et la sécurité des usagers.

Les locaux trop exigus, insuffisamment ventilés seront fermés. Les activités nécessitant une trop grande proximité corporelle seront proscrites.

Aucune sortie, voyage ou transfert n'est autorisé avant le 14 juillet.

5/ **Aucune dérogation possible.** Les familles devront prévenir l'établissement du moindre symptôme et garder au domicile, leur fils ou fille, enfant ou adulte. Le questionnaire sera renseigné sur l'honneur.

- L'utilisateur sera placé à l'isolement
  - ✓ L'utilisateur placé à l'isolement sera accompagné par un personnel identifié et préparé (connaissance des procédures, EPI spécifiques)
  - ✓ L'utilisateur interne sera également placé en isolement
- Les usagers ayant eu des symptômes devront être systématiquement soumis à un test de dépistage fiable ou à défaut un certificat médical autorisant le retour en collectivité, faute de quoi ils ne pourront pas être à nouveau accueillis sur l'établissement pour une durée minimale de 15 jours. Si le test est négatif, leur enfant pourra être accueilli de nouveau après soin et disparition des symptômes.
  - ✓ Les usagers testés positifs seront à nouveau accueillis après au moins quinze jours d'éviction et la présentation d'un certificat médical de non-contagiosité.
- Information des cas contact : tous les usagers ayant été cas contact seront informés dès la confirmation du diagnostic.